10 SOCIÉTÉ

Un rapport choc sur la gestion kafkaïenne de l'immigration en France

La commission des lois du Sénat décrit des préfectures asphyxiées, des tribunaux débordés, un droit «illisible».

JEAN-MARC LECLERC 🍑 @leclercim

INTÉRIEUR « Un droit des étran-INIERIEUR «Un droit des erran-gers devenu illisible et incompré-hensible»; « source de difficultés quotidiennes pour les agents de l'État chargés de le faire appli-quer»; « véritable fonds de commerce pour certains cabinets d'avocats ou de juristes qui n'hésitent pas à en exploiter les failles à des fins lucratives»... Le dernier bilan de la commission des lois du bilan de la commission des lois du Sénat sur la gestion de l'immigra-tion, que *Le Figaro* livre en exclu-sivité, ne fait pas dans la litote. Ce rapport, intitulé «Services de

l'État et immigration : retrouver sens et efficacité » et adopté mardi soir, décrit l'envers du décor dans soir, decrit l'envers du decor dans les préfectures et les tribunaux qui vivent les contrecoups de la crise migratoire. La mission d'informa-tion du Sénat était conduite par le président de la commission des lois en personne, le sénateur LR du Rhône, François-Noël Buffet. du Rhône, François-Noël Buffet. Elle a pu «prendre la mesure du profond désarroi auquel sont confrontés nos agents publics, de leur épuisement et du sentiment d'une perte de sens de leur métier, certaines des personnes entendues allant même jusqu'à comparer leur quotidien à celui des Shadoks, noquotidien a celu des Shadoks, no-tamment lorsqu'un étranger, éloi-gné du territoire national au terme d'une procédure lourde et longue de plusieurs semaines, y revient quel-ques jours à peine après son dé-

La demande de titres

de séjour occupe plus de la moitié des quelque 4000 agents des services des étrangers des préfectures.

Pour en arriver à ce constat alar Pour en arriver à ce constat alar-mant, concentré en 120 pages, il aura fallu auditionner plus de quarante hauts responsables de l'administration et magistrats, et se rendre sur le terrain, de la pré-fecture d'Angers au tribunal ad-ministratif de Montreuil, en pas-sant par Varsovie, siège de l'agence européenne de protec-tion des frontières, Frontex.

La demande de titres de séjour à saturation Selon la mission Buffet, «les servi-ces de l'État sont confrontés à un nombre toujours plus élevé de demandes d'admission au séiour» (271675 premiers titres délivrés en (27167s premiers titres delivires en 2021). Cette spécialité occupe plus de la moitié des quelque 4000 agents des services des étrangers des préfectures. La «tension» y est telle que le rap-port propose de mutualiser d'urgence ces services entre les dé-partements (et encore le rapport fait-il l'impasse sur la situation en outre-mer, mais aussi sur le reoutre-mer, mais aussi sur le re-gain d'activité occasionné par l'accueil des Ukrainiens). C'es qu'en métropole, la dématérialisation des procédures pour les étrangers est loin d'avoir produit étrangers est loin d'avoir produit les gains escomptés. Le rapport pointe «la transformation des files d'attente virtuelles», la prise de rendez-vous en ligne se heurtant à l'«insuffisance des créneaux of-ferts». En clair : l'administration est à la peine. Elle ne compte même plus les demandes, se contentant de livrer les chiffres des seuls dossiers traités. La machine est noyée.

Un trafic massif de rendez-vous administratifs

Phénomène en cascade : «La rareté des créneaux offerts a suscité l'apparition d'un phénomène inédit et massif de revente sur interest repartion au priemente lete et massif de revente sur internet des rendez-vous en préfectures, constitutif d'un véritable trafic.» Ainsi, « des individus peu scrupuleux captent les rendez-vous dispo-nibles (le plus souvent grâce à des muotes (te plus souvent grace à aes logiciels de piratage des modules électroniques des préfectures) afin de les revendre ensuite de façon parfaitement illégale aux étran-gers, à des tarifs allant de 20 à 600 euros par rendez-vous ». Beauvau a bien tenté de déjouer ces maneuvres par un dispositif ces manœuvres par un dispositif

anti-robot et la mise en ligne de créneaux à des heures aléatoires, mais «ces efforts sont insuffisants face aux logiciels avancés de piratage utilisés. Bien plus, ils contri-buent à renforcer la désorganisa-tion de l'ensemble, en provoquant de la part des étrangers des tentatives de connexion intempestives, à toute heure du jour ou de la nuit » Selon le rapport, «en plus de l'émergence d'un marché parallèle de revente de créneaux, se sont déde revente de creneaux, se sont de-veloppées des sociétés proposant un accompagnement à la prise de ren-dez-vous. Sous des apparences faussement légales de prestation de services, ces sociétés procédent à la marchandisation des failles du service public ».

Des usagers fantômes au guichet des préfectures La préfecture du Maine-et-Loire a regretté, lors de la visite de la mis-sion sénatoriale, «l'absentéisme» chez les usagers, «certains n'honorant pas le rendez-vous pris (soit norant pas le renaez-vous pris (soit qu'ils ont pris par précaution plu-sieurs rendez-vous, soit qu'ils oublient de se présenter)». Des pratiques préjudiciables large-ment répandues. « Ainsi, la pré-fecture des Bouches-du-Rhône souligne que la moitié des rendez-

vous est indue, c'est-à-dire pris par des étrangers qui ne se troi pas dans la situation du dépôt d'une première demande de séjour.» Le premiere demande de sejouir. » Le sénateur Buffet et ses collègues reconnaissent que l'administra-tion n'est pas exempte de repro-ches, déplorant les «dysfonction-nements liés, notamment, à une struction de partieur d'informe. saturation des systèmes d'information des préfectures ». Ils s'inquiè tion des préfectures». Ils s'inquiè-tent aussi de l'évolution vers le tout-numérique, constatant que le «public hétérogène des deman-deurs de titres ne bénéficie pas sys-tématiquement d'outils informati-ques personnels connectés au réseau internet, voire est peu à l'aise avec les nouvelles technolo-cians. Et de roulisme, c'illipon taise avec les nouveues tecnnolo-gies». Et de souligner «l'incon-gruité d'une situation où un service d'accompagnement aux démarches numériques n'est hii-même acces-sible que par l'intermédiaire d'in-ternet».

De lourdes répercussions contentieuses

Tant d'incurie a ouvert un boule-vard aux experts en procédure. Leur objectif : contraindre l'admi-nistration à accorder un rendez-vous aux étrangers qui le récla-ment Leur experi le créfiére. ment. Leur arme : le «référé conservatoire», pour que le juge

enjoigne aux préfets de prendre toute «mesure utile». «La preuve de tentative de rendez-vous pourra être apportée par la production d'une capture d'écran anonyme.» Il est rare que les étrangers saisis-sent eux-mêmes la justice admi-nistrative, mais les associations de défense des droits des étrangers, certains cabinets et syndicats certains cabinets et syndicats d'avocats, ainsi que le Défenseur des droits sont «à l'origine d'un volume considérable de recours devolume considerable de recours de-vant les tribunaux administratifs », constate la mission Buffet. Selon elle, «ce contentieux de masse iné-dit se caractérise (...) par un taux de succès élevé, les tribunaux administratifs faisant droit à la gran-de majorité de ces référés ». À Pade majorite de ces rejeres ». A Pa-ris, 90% de ces procédures ont abouti en 2021, pour 2838 actions intentées. Les sénateurs s'inquiè-tent des «conséquences néfastes » d'un tel système.

Un engorgement auto-entretenu des tribunaux

Selon eux, le recours à ces procé-dures est «désormais quasi systé-matique», ce qui «tend à faire basculer le rôle du juge administra-tif vers un rôle de secrétariat de préfecture, chargé de gérer les plannings de rendez-vous et les fi-

les d'attente, et alimente ainsi un fort sentiment de perte de sens chez les magistrats administratifs». Et les magistrats administratijs». Et d'ajouter, navrés: «Se voyant transférer des charges qui de-vraient pourtant incomber aux préfectures, les tribunaux adminis-tratifs deviennet assimilables à des prégulchests. » Ainsi, conten-tieux et difficultés d'accès au gui-chet s'vulus-outretiemment en un chet s'auto-entretiennent en un

cercle sans fin». Cette dérive kafkaïenne désorga-Cette derive katkaienne desorga-nise l'ensemble de la chaîne ad-ministrative. Au-delà même des services de préfecture au bord de la crise de nerfs, «en 2021, les tri-bunaux administratifs ont été saisis de 100 332 requêtes relatives au droit des étrangers (dont environ 80 000 portaient sur les titres et les 80 000 portaent sur les titres et les visas de séjour) sur un total de 240 384 affaires enregistrées, ce qui représente 41,6% de leur activité». En appel, c'est plus de 50% des affaires! Sans même parler des demandes d'estle traitées à part demandes d'asile, traitées à part Le seul coût annuel de la défense Le seul cout annuel de la derense des étrangers au titre de l'aide ju-ridictionnelle dépasse désormais les 60 millions d'euros par an. Ré-ponse publique perfectible, donc. Le rapport Buffet contient 32 me-sures pour tenter d'enrayer un paufragra appage de naufrage annoncé. ■





Le faible taux d'expulsion des clandestins grève le système

magistrats administratifs rencontrés par la mission d'information ont fait part de leur perplexité, et parfois même d'un certain décourage-

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION SUR L'IMMIGRATION DE LA COMMISSION DES LOIS DU SÉNAT

LA MISSION d'information sur LA MISSION d'Information sur l'immigration de la commission des lois du Sénat, présidée par le sénateur LR du Rhône, François-Noël Buffet, a le sens de la formule pour décrire le contentieux des étrangers en France. Selon son demier rampet, edouré ce mardit dernier rapport, adopté ce mardi, le «byzantinisme procédural» a «atteint ses limites» et «cet état «atteint ses limites» et «cet état du droit est avant tout une source d'insécurité juridique». «Au regard du faible taux d'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF), il interroge également sur le sens de l'action du juge, sommé bien souvent de se prononcer dans des délais brefs alors que les perspectives d'un éloi-gnement effectif de l'étranger du territoire national sont faibles.» Le rapport contient cette confidence : «Les magistrats adminis-

«Les magistrats adminis tratifs rencontrés par la mission d'information ont ainsi fait part de leur perplexité, et parfois même d'un certain découragement face à d'un certain découragement face à la complexité de ces règles procé-durales, dont le caractère nécessai-re ne s'impose pas toujours avec évidence. » Pour le sénateur Buffet et ses collègues, il faut «tout re-mettre à plat ». Un objectif qui mobilise Emmanuel Macron de-puis phisiques mois puis plusieurs mois

Contexte international

Placé à la présidence tournante de l'Union européenne jusqu'au 30 juin, le chef de l'État tente de 30 Jun, le cher de l'Etat tente de relancer d'importantes réformes, comme celles de Schengen et de Dublin, pour mieux coordonner l'action de pays membres. Le mi-nistre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, s'est battu également pour améliorer l'efficacité de son administration, mais les marges de manœuvre restent faibles, vu le contexte international.

contexte international.

Sur les 100000 demandeurs
d'asile qui arrivent chaque année
en France, un tiers relève de la
procédure Dublin. En clair : un
autre pays membre de l'UE devait autre pays membre de l'UE devait en principe s'en occuper. Mais le rapport Buffet révèle que «moins de 3000 demandeurs d'asile sont effectivement transférés chaque année vers l'État membre responsable de l'examen de leur demande d'asile » en 2021.

Pour les éloignements d'illégaux, la délivrance d'un laissez-masser consultire reste la nierre

gaux, la delivrance d'un laissez-passer consulaire reste la pierre d'achoppement de toute politique de fermeté. Il faut que l'État d'ori-gine du clandestin accepte de le reprendre. Le taux de délivrance varie selon les États. Parmi les plus conpératifs: la Géorgie (100%). coopératifs : la Géorgie (100 % en

2021), l'Arménie (98 %) et la Mol-2021, l'Armente (98 %) et la Moi-davie (94 %). Parmi les plus rétifs : outre les États du Maghreb (Algé-rie, Maroc et, dans une moindre mesure, la Tunisie), la police aux frontières française a désigné à la mission Buffet la Bosnie-Herzégo-vine (30 %), la Mauritanie (11 %) et Harti (0 %). Haïti (0 %).

Les centres de rétention admi-Les centres de retention admi-nistratifs (CRA) sont « des éléments pivots », selon le rapporteur : 40 % d'éloignements effectifs pour leurs pensionnaires contre moins de 10 % pour les illégaux laissés libres. Mais les places manquent en CRA, regrette la mission Buffet. Selon regrette la mission bullet. Selon elle, la première cause d'échec de l'éloignement aujourd'hui en France est le refus par le clandestin de se plier au test PCR que réclame son pays d'origine pour le repren-dre et le refus d'embarquer dans l'avion, la seconde.